

Monsieur le Commissaire enquêteur

LISSIEU LE 21 avril 2018

**Objet** : Enquête publique PLU-H.

Depuis plus de trois ans notre association lutte contre les décisions arbitraires de notre maire, afin de préserver notre cadre de vie.

Ce n'est que grâce à nos actions et demandes répétées que nous avons enfin obtenu une réunion publique le 5 Décembre 2017 afin que soit présenté aux Lissillois le projet de PLU H déposé à la Métropole.

Les riverains et habitants de Charverry – Bois-Dieu ont manifesté lors de cette réunion leur vive inquiétude, car leurs nombreuses demandes au cours de la Concertation n'avaient pas été prises en compte.

Appelé à délibérer sur l'arrêt du projet du PLU-H le 13 décembre dernier, le conseil municipal de Lissieu a rendu un avis favorable à l'unanimité assortie de 11 réserves. Dans ces 11 réserves, 4 sont fermes, notamment la demande de modification du plan de zonage des secteurs la Clôtre / Bois-Dieu en requalifiant les zones Uce4b, en zone Uri1c.

L'avis du conseil municipal est clair : « Cette considération de (centralité) repose sur des constats erronés » (Raconte – moi LISSIEU 10/03/18).

Nous sommes bien évidemment favorables à ces réserves et demandons qu'elles soient validées définitivement dans le PLU H.

Elles sont néanmoins insuffisantes et le problème réside dans :

**Le maintien d'une zone URI1b avec une densification de 30% sur CHARVERRY et notamment sur la parcelle B1653.**

Nous ne pouvons accepter sur ce secteur **cette zone unique** dont le CES est trop important et pose de nombreux problèmes :

- Incohérence avec le caractère rural du quartier tel que défini dans le cahier communal.
- Présence de terrains marécageux obligeant la création de bassins de rétention, traversés par une ligne électrique, qui vont générer de nombreux désagréments et réduire la surface constructible.
- La possibilité qui subsiste d'édifier des constructions à 11 m de hauteur (vetc compris) devant l'école et autour du Grand Creux.
- Une augmentation des véhicules sur des chemins inadaptés au quartier de Charverry / Bois-Dieu.
- Une augmentation des nuisances sonores et atmosphériques.

Nous ne comprenons pas cet acharnement de densification **sur un zonage très restreint.**

Celui-ci est incohérent avec les objectifs du PLU H définissant ce secteur comme résidentiel et devant constituer une transition avec toute la zone agricole qui l'entoure. D'autant plus que notre Maire a admis l'abandon d'une deuxième centralité en l'absence de transports en requalifiant la zone Uce4b mitoyenne en zone URI1c.

Cet acharnement est d'autant plus surprenant :

En effet, lors de l'enquête publique sur le PLU 2011, Monsieur le commissaire enquêteur Maître Jean-Pierre TROSSEVIN **avait exprimé une réponse négative** dans son rapport, à la demande de Mme. Madeleine DUFOURNEL du jeudi 21/04/2011, demandant en son nom et aux noms d'autres indivisaires que la parcelle B 1653 de 12 000 m<sup>2</sup> devienne constructible dans sa totalité.

Apparemment, les réponses négatives de votre prédécesseur en matière d'enquête publique n'ont pas été suivies d'effet puisque cette parcelle B 1653 est devenue constructible lors du PLU 2011.

Les habitants de Lissieu se posent la question de savoir à quoi peut servir une enquête publique ?

En 2015, notre maire a décidé de « modifier » le PLU 2011 pour rendre plus dense la parcelle BE1653 qui n'aurait jamais dû passer en constructible.

Notre association a attaqué cette modification et nous attendons la date d'audience de notre recours contentieux.

Un projet de construction « XANADU » sur cette même parcelle vient de faire l'objet d'une médiation (aux frais des contribuables lissillois) dont les conclusions sont sans appel.

Nous tenons à votre disposition le rapport du médiateur.

Page 4 du compte-rendu de mission de concertation « ce sont quelques 100 personnes qui se sont exprimées 98 défavorables, 2 favorables » et nous savons qu'il s'agit de membres de la famille propriétaire.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir faire requalifier cette zone UR1b en UR1c afin qu'elle soit en harmonie avec le reste de tout le secteur.

Comptant sur votre autorité pour faire valoir nos légitimes revendications et que soient prises en compte les nombreuses remarques formulées lors de la Concertation et pour que soient appliqués les objectifs annoncés dans le PLU H

Nous vous prions d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le bureau AHEL  
Pour les adhérents

Le Président

Alain BASSINI

